Cimetière. — Par suite de l'agrandissement du cimetière et en vue de donner satisfaction aux familles intéressées, les inhumations dans le terrain commun ne seront continuées, au cimetière actuel, que dans la partie déjà libre; elles auront lieu ensuite dans la nouvelle partie du cimetière.

Réquisitions des récoltes. — M. le Préfet fait connaître qu'il adopte entièrement la manière de voir de l'Administration municipale relativement aux réquisitions des récoltes chez les cultivateurs par l'autorité allemande; il appartient par suite, aux intéressés, à faire état dans leurs dommages de guerre des pertes subies par suite des réquisitions.

Protestations. — Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la Fédération régionaliste affirmant que la loi sur les dommages de guerre demeure, pour les sinistrés, absolument intangible et qu'il ne saurait admettre qu'aucune modification y soit apportée par mesure législative ou administrative.

Tramways. — A la demande de M. Selosse, le Conseil municipal demande qu'il ne soit opéré aucune suppression de voitures sur la ligne Leers-Roubaix et Leers-Lille, ainsi qu'il en est question. Le service actuel étant actuellement insuffisant, le transport des voyageurs déjà si pénible à certaines heures, deviendrait intolérable pour les nombreux ouvriers se rendant journellement dans les usines de la région.

Bureau des postes. — La Commune décide de prendre en location une maison rue d'Audenarde en vue d'y installer le bureau des postes dont la création est escomptée dans un délai assez rapproché.

Le Conseil municipal vote les crédit nécessaires au traitement des employés et gardes champêtres.

CHÈRENG

LA POPULATION S'ACCROIT. — La commune de Chèreng, qui comptait avant la guerre 1.576 âmes, en compte actuellement 1.700 environ. Il a été enregistré en 1920 36 naissances, 20 mariages, 16 décès, ainsi que 42 publications de mariages.

TRESSIN

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION. — La commune de Tressin compte actuellement 548 âmes, alors qu'en 1914, elle en comptait 578.

Pendant l'année 1920, le bureau de l'état-civil a enregistré 14 naissances, 17 publications de mariage et 7 décès.

ANNAPPES

PUPILLES DE LA NATION. — Mercredi 12, à 9 h. 30, paiement des indemnités aux Pupilles de la Nation.

GRUSON

POUR DEFAUT D'AFFICHAGE DES PRIX DES DENRÉES. — Mme Estelle Oudart, épicière, a été gratifiée d'un procès-verbal.

CYSOING

PROCES-VERBAL a été rédigé à la charge de Mme Olivier, marchande de légumes pour défaut de registre d'immatriculation.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 9 JANVIER :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Maison des Œuvres, rue de Tournai : De 9 h. 5 11 h. : Secrétariat du Peuple : Consultations gratuites : Œuvre de Saint-François Régis pour faciliter le mariage des indigents.

Bibliothèque catholique, S. rue des Orphelins : de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Bains municipaux : de 8 h. à 11 h.

Musée communal : de 10 à 13 h.

« Le Bon Théâtre », 18, rue de Tournai : A 16 h., « Blanchette », de Brieux.

Théâtre municipal : A 15 h., « Faust » : à 20 h., « Flup ».

Pharmaciens de garde : MM. Fiéret, 2, rue de Lille ; Poitou, 113, rue de Roubaix.

LES GRANDS TRAVAUX DE VOIRIE

La mise à l'alignement de la rue du Cœur-Joyeux

L'Administration municipale qui, on le sait, ne néglige aucune occasion d'aider au développement des voies publiques de la ville, cherche constamment à réaliser à l'amiable les acquisitions nécessaires pour effectuer leur mise à l'alignement.

C'est une sage précaution qui évite de recourir à l'expropriation toujours très onéreuse pour les finances municipales.

Une bonne occasion vient encore de se présenter. Il s'agit d'une propriété comprenant : 1° une maison située 25, rue du Conditionnement; 2° six maisons sises rue du Cœur-Joyeux, numéros 2, 4, 4 bis, 6, 8 et 10. Le tout, d'une contenance de 812 mq. Le propriétaire, M. Cyrille Desbonvries, en demandait 60.000 francs pour le terrain et les maisons qui s'y trouvent érigées.

Le Conseil a autorisé le maire à faire l'acquisition de la propriété dont il s'agit et a décidé que la dépense sera réglée avec le solde de l'emprunt de 1.800.000 francs dont la désaffectation avait été approuvée.

Cette nouvelle acquisition permettra le dégagement de l'entrée de la rue du Cœur-Joyeux, en portant la largeur à neuf mètres prévue par le plan d'alignement approuvé par M. le Préfet le 18 mars 1865. En cet endroit, la largeur actuelle de la voie varie entre 4 et 5 mètres, ce qui est absolument insuffisant et rend dangereuse la circulation des piétons et des véhicules. C'est, en somme, une bonne opération.

Fédération Amicale DES Combattants de la Grande Guerre

La septième assemblée générale trimestrielle

On nous prie de porter à la connaissance des membres de la Fédération Amicale des Combattants de la grande guerre de Tourcoing et de ses cantons, la communication suivante :

La Commission rappelle que c'est dimanche prochain 16 janvier qu'aura lieu, dans la vaste enceinte de l'Hippodrome, place des Halles, la septième assemblée générale trimestrielle de la Fédération.

A l'ordre du jour figure, outre le procès-verbal et rapports habituels, une conférence qui sera donnée par M. Léon Pasqual, député du Nord, sur les revendications des prisonniers de guerre. Le talent oratoire, la personnalité et l'autorité du député Pasqual donneront à cette conférence une importance exceptionnelle.

Tous les membres des différents groupes : combattants, mutilés, remplaçants, sont invités à cette réunion, ainsi que les Comités et les membres des sections locales et les combattants de 1870 ; et, en raison de l'importance de cette réunion, l'entrée sera accordée à tous les ex-prisonniers de guerre présentés par un adhérent. La Commission est heureuse également d'inviter nos camarades de Roubaix qui seront admis sur présentation de leur carte de la « Fraternelle des Combattants ».

La réunion se terminera par la remise d'un fanion au Groupe des Phalempins et une tombola sera ensuite tirée entre tous les membres présents. Les numéros pour la tombola seront distribués à l'entrée à nos seuls adhérents sur présentation de la carte de 1920 qui sera rigoureusement exigée. Cette distribution commencera dès l'ouverture des portes pour cesser à 9 h. 45 très précises, heure d'ouverture de notre séance. Nous attirons tout spécialement l'attention de nos adhérents sur ce point capital, car aucune réclamation ne sera admise à ce sujet, sitôt la séance ouverte.

Au cours de cette réunion, la Fanfare « Les Intimes » exécutera les plus beaux morceaux de son répertoire.

Le gagnant du million au tirage du Crédit National

Le numéro sorti avait été acheté à Tourcoing

L'heureux gagnant du million, au tirage du Crédit National (émission 1920), qui a eu lieu le 3 janvier, est un représentant de commerce belge, habitant à proximité de la frontière.

Le numéro sorti faisait partie d'une série que son titulaire avait achetée dans une banque de Tourcoing.

Il ne nous a pas encore été possible de connaître le nom de ce favorisé du sort.

UNE CONFERENCE A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Mercredi prochain, à 20 h. 30, dans la salle du Foyer Franco-Américain, Grand'Place, une conférence avec projections, sera donnée par M. Edouard de Keyser, membre de la Société des Gens de lettres.

M. de Keyser traitera le sujet suivant : *La France en Syrie : 1° son rôle, ses raisons d'y être et d'y rester; 2° de Beyrouth à Damas par Ba Albeck; à Jérusalem: fête du Feu des orthodoxes.*

LES CONFERENCES D'HIVER A LA MAISON DES ŒUVRES. — Jeudi prochain, à 19 h. 30, salle des fêtes de la Maison des Œuvres, 18, rue de Tournai, une conférence sur « Saint François d'Assise », son influence dans la poésie, dans la musique, dans la peinture, sera donnée par le R. P. Bernardin, franciscain, licencié ès-lettres.

Pour la poésie, Mlle Yvonne Nys, que les habitués du Bon Théâtre ont si souvent applaudie, déclamera un éloge de la pauvreté dû à un excellent poète ; pour la musique, des chanteurs très appréciés de notre ville feront entendre quelques morceaux des meilleurs musiciens que saint François a inspirés ; pour la peinture dont le champ est extrêmement vaste des œuvres que le saint a suscitées, un habile opérateur projettera sur l'écran toute une longue série.

Les fauteuils sont à retenir contre un droit de 1 franc, les places du parterre contre un droit de 0 fr. 50, à la Librairie catholique, 18, rue de Tournai.

Les places des deux galeries sont gratuites.

Les enfants non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.

LES EX-DISCIPLINAIRES BRASSARDS ROUGES DE TOURCOING. — On nous prie d'insérer :

Les ex-disciplinaires brassards rouges français de Tourcoing sont priés de venir retirer leur carte de membre pour l'année 1921, à partir de 6 h. 30 du soir et aux jours indiqués : mardi 11 janvier, pour les lettres A, B, C ; mercredi 12 janvier, pour la lettre D ; jeudi 13 janvier, pour les lettres E, F, G, H, I, J ; vendredi 14 janvier, pour les lettres K, L, M, N, O, P ; samedi 15 janvier, pour les lettres Q, R, S, T, U ; mardi 18 janvier, pour les lettres V, W, X, Y, Z.

La Commission insiste auprès de tous les brassards rouges sociétaires ou non, de se présenter au siège, 82, rue de la Malcense, aux jours indiqués, afin d'être le plus nombreux possible pour appuyer leurs justes revendications.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — **Secours aux chômeurs.** — Il est rappelé aux intéressés que les distributions se feront dans l'ordre suivant :

Numéros 1 à 250, mardi 11 janvier, de 8 h. 30 à 11 h. 30 ; 251 à 490, de 14 à 16 h. 30; 501 à 708, mercredi, de 8 h. 30 à 11 h. 30.

Familles nombreuses. — Le paiement des mandats aura lieu demain lundi, de 9 h. à 11 h. 30.

LES RETRAITES OUVRIÈRES. — Les assurés des retraites ouvrières nés en décembre, sont invités à se présenter, munis de leur carte annuelle, au bureau des retraites ouvrières, à l'Hôtel de Ville (ancien bureau des écoles), dans l'ordre indiqué ci-dessous, afin d'échanger cette carte :

Les assurés dont le nom commence par A, B, C, le 10 janvier, de 10 à 12 h.; D à Dh, le 10 janvier, de 2 à 4 h.; Di à K, le 10, de 10 à 12 h.; L à Q, le 11, de 2 à 4 h.; R, S, T, U, le 12, de 10 à 12 h.; V à Z, le 12, de 2 à 4 heures.

LE CHARBON A DOMICILE. — La livraison à domicile du charbon au Secteur 2 (cartes rosées) *commencera demain lundi, 10 janvier.*

ENCORE UNE ALERTE AUX POMPIERS. — Samedi, vers 11 h. 45, un feu de cheminée s'est produit au domicile de M. Ghesquière-Descamps, rue de Guisnes, cour Saint-Augustin, 14.

Les pompiers, qui avaient été appelés, se sont rendus sur les lieux, mais ils n'ont pas dû intervenir.

MENUS FAITS. — Deux contraventions ont été relevées par la police, l'une pour défaut d'éclairage à un vélo, l'autre pour circulation à bicyclette sur un trottoir.

MOUVAUX

ALLOCATION MILITAIRE. — Les ayants droit pour la classe 1921, doivent faire leur demande, à la Mairie, avant le 10 janvier (dernier délai).

MARCQ-EN-BARŒUL

ARRESTATION D'UN DANGEREUX MALFAITEUR. — **Une tentative d'évasion.** — Dans la nuit du 4 au 5 courant, vers 4 h., M. Hérenguel, commissaire de police, accompagné du brigadier de police Van Vorren et du garde Leplat, en tournée de surveillance au Pont-de-Marcq, remarquèrent les allures louches d'un individu habitant en garni, 17, rue Saint-Joseph.

A 6 heures, ils s'assurèrent de son identité et remarquèrent, dans la chambre de cet individu, une quantité de denrées alimentaires, des chaussures, du linge, etc., dont il ne put indiquer la provenance.

M. Hérenguel s'informa, par téléphone, si un cambriolage n'avait pas eu lieu dans la région.

Il reçut confirmation de la Mairie de Comines qu'un vol s'était produit, dans la nuit du 4 au 5 janvier, chez M. Pierre Vermès, boulanger-épicier à Sainte-Marguerite, et chez qui, ainsi que nous l'avons relaté, des denrées alimentaires, des vêtements et du linge avaient été dérobés.

Mis en état d'arrestation, samedi, à 6 heures, cet individu, sujet belge, Casimir Bosman, 22 ans, manœuvre de maçon, fut trouvé porteur d'un revolver. Interrogé par le commissaire de police, Bosman nia avoir participé à ce vol.

Conduit au violon municipal, il tenta de s'évader : descellant la plaque de tôle servant de bouche d'aération, il l'utilisa pour creuser un trou dans le mur. La tentative échoua, grâce à la vigilance des gardes.

Samedi après-midi, Bosman a été conduit à Lille pour être mis à la disposition du Parquet.

Les complices sont activement recherchés.

LILLE

M. LEON GOBERT CHEVALIER DE L'ORDRE DE LEOPOLD II

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent confrère, M. Léon Gobert, ancien conseiller municipal de Lille, ancien secrétaire général de la rédaction de l'« Echo du Nord », rédacteur en chef du « Journal des Réfugiés », vient d'être décoré de l'Ordre de Léopold II.

Nous adressons à M. Léon Gobert nos félicitations les plus chaleureuses pour cette distinction si méritée.

A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE de LILLE. — **Cours d'histoire de l'art chrétien.** — C'est lundi prochain, 10 janvier, à 17 h., dans le grand amphithéâtre de la rue de Toul, que M. l'abbé Maurice David, commence la série de ses leçons sur « Art et Religion dans l'Antiquité classique ». La première leçon a pour sujet : « Le Culte des Morts dans l'Ancienne Egypte ». Nous rappelons que le cours est public et gratuit. Nous ne doutons pas que le grand succès remporté par le distingué professeur dans sa leçon du 20 décembre, n'aussure à son enseignement, un auditoire nombreux et fidèle.

A LA MEMOIRE DES COLOMBOPHILES DU NORD MORTS AU CHAMP D'HONNEUR. — Sur l'initiative de la Fédération Colombophile de Lille, une messe anniversaire sera célébrée le dimanche 9 janvier, à 11 h. 30, en l'église de Notre-Dame de la Treille, à Lille, à la mémoire de ses membres tombés au champ d'honneur ou décédés pendant la guerre.

Tous les colombophiles de l'arrondissement de Lille sont invités à assister à cette manifestation de belle et touchante solidarité.

On sait de quelle magnifique façon les colombophiles ont apporté une contribution précieuse aux armées durant la guerre.

Le sport colombophile a à son actif des pages admirables que l'initiative de la Fédération de Lille remettra en mémoire.

L'histoire de la guerre permet de proclamer à la gloire des colombophiles français, qu'ils ont bien mérité de la Patrie.

Au cours de la cérémonie, une intéressante audition musicale sera donnée par la chorale des XXX.

L'ESPLANADE ET LE CHAMP DE MARS RENDUS AU PUBLIC. — Depuis samedi matin, l'Esplanade et le Champ de Mars ont été rendus au public. Quelques baraquements subsistent encore, mais ne tarderont pas à disparaître.

LA NOYÉE DU PONT DU PETIT-PARADIS. — La version de l'assassinat de Mme Levillon, dont le corps a été retirée du canal dimanche soir, reste douteuse. M. le docteur Leclercq, médecin-légiste, estime qu'il ne trouve devant *un cas tout à fait spécial, qui ne laisse pas* prise à des observations d'une précision rigoureuse.

CARNET DU JOUR

MARIAGES

— On annonce le prochain mariage de M. Paul Parsy, de Dunkerque, avocat à la Cour de Paris, avec Mme veuve de Saint-Martin, née Henriette Choury de Lazigerie, fille du chef d'escadron, officier de la Légion d'honneur, et de Madame, née de Bilichenst d'Argenton, décédée.

— En l'église Notre-Dame, à Tourcoing, samedi, à dix heures et demie, a été célébré le mariage de M. Louis Vienne, industriel à Roncq, fils de M. Louis Vienne et de Madame, née Jeanne Wacquez, avec Mlle Henriette Minart, fille de M. Ernest Minart et de Madame, née Marie-Henriette Hubert.

Les témoins étaient, pour le marié, M. Louis Brillon, éleveur, et pour la mariée, M. Ernest Minart, négociant.

C'est M. l'abbé Mouquet, doyen de la paroisse, qui a reçu le consentement des jeunes époux; il a ensuite célébré la messe.

Pendant la cérémonie, plusieurs artistes amis de la famille se sont fait entendre.

SERVICE DE TABLE. Location mille couverts disponib. 16, r. d'Anvers. Tél. 666, Tg. 371

Concerts et Spectacles

ROUBAIX. — Hippodrome-Théâtre. — « Carmen ». — Le public qui assistait, samedi soir, à la représentation de « Carmen », à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix, resterra longtemps sous le charme d'un admirable spectacle artistique. Il est rare, en province, de voir réunis, pour jouer l'œuvre si justement populaire de Bizet, un quatuor aussi remarquable que celui formé par Mlle Duvernay, de l'Opéra-Comique, une Carmen idéale ; M. Tavello, de l'Opéra-Comique, un Don José supérieur : Mlle Beyre, du Trianon Lyrique, parfaite en Micaëla, et M. Léger-Delhaye, de la Gaîté Lyrique, notre excellent baryton de la saison, qui campe un superbe Escamillo.

Chez Mlle Duvernay, le don de comédienne égale le talent de chanteuse et on ne sait ce qu'il faut le plus louer des jeux de scène d'un réalisme original ou des sonorités d'un organe conduit avec infiniment de science. Le succès de Mlle Duvernay fut très grand et les bravos et les rappels lui prouvèrent l'enthousiaste satisfaction du public.

Le style aussi distingué que bien personnel dans lequel M. Tavello a joué Don José, est le fait d'un grand artiste. Pendant les quatre actes si puissamment dramatiques, toutes les exceptionnelles qualités possédées par M. Tavello ont imprimé au rôle un caractère impressionnant qui a obtenu tous les suffrages.

Mlle Beyre, que nous avions applaudie chaleureusement dernièrement en « Mireille », a rendu avec autant de charme que de talent le rôle de la touchante Micaëla. Son duo avec don José fut un triomphe.

Nous aimons beaucoup M. Léger-Delhaye dans tous ses rôles qu'il tient avec une remarquable aisance. Mais, ce sympathique artiste fait du personnage d'Escamillo une création qui est certainement parmi les meilleures. Sa belle voix si sonore a détaillé, aux applaudissements redoublés de la salle, le fameux air du « Toréador ».

L'orchestre, si bien dirigé par M. Jacob, a été, comme toujours, au-dessus des éloges.

Les chœurs furent bons et la mise en scène très réussie.

TOURCOING. — Théâtre municipal. — Aujourd'hui, dimanche 9 janvier, matinée à 3 h., avec le concours de M. G. Durand, de l'Opéra-Comique : « Faust », opéra en 5 actes 7 tableaux, musique de Ch. Gounod, « La Nuit de Walpurgis », grand ballet. — Le soir, à 8 h., dernière représentation de « Flup », opérette en 3 actes, avec M. Carlos Avril dans le rôle de Flup.

Lundi 10 janvier, à 8 h., « Faust ».

TOURCOING. — Bon Théâtre (Maison des Œuvres, 18, rue de Tournai). — Aujourd'hui dimanche, à 4 heures, dernière représentation de « Blanchette », par le « Cercle les XIII », avec Mlle Yvonne Nys et M. Pierre Farcaz.

TOURCOING

TOURCOING-HIPPODROME GAUMONT-ACTUALITÉS

UNE TEMPETE DANS UN CRANE, comique. LE MATCH DE BILLARD, dessin. DESTINEE comédie, LA CITÉ PERDUE, 9e épis. LA FILLE DU JOUEUR, drame. DATAVISME DU JEU. 66670

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 8 janvier

LE MILLION DU SINISTRÉ

Une accusation de tentative d'escroquerie aux dommages de guerre

M. Brivoizac Jean-Léon, 60 ans, de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), négociant en tissus, avait avant la guerre, à Croix, 118, rue Kléber, un dépôt géré par M. Abel Laporte, lequel avait pour mandat d'acheter et d'expédier sur ordre, pour le compte de M. Brivoizac. Abel Laporte, courtier en tissus pour grosse maison de Roubaix, gérait l'entrepôt avec l'aide de ses frères et un acte sous-seing privé définissait, d'ailleurs, cette association dans laquelle les Laporte entraient avec un capital de 6.000 fr., simplement productif d'intérêt, sans participation dans les bénéfices, réserves faites en cas de liquidation de la société.

En août 1914, les frères Laporte furent mobilisés. Abel, qui partit le dernier, au début de septembre, n'ayant pu évacuer les marchandises avant l'arrivée des Allemands, fit établir par une société nouvellement formée à Roubaix, une assurance contre les risques de guerre, pour une somme de 30.000 fr., représentant la valeur des marchandises entreposées rue Kléber, et en laissa la garde à sa belle-sœur, Mme Eusébie Laporte. Cette dernière resta à Croix jusqu'en février 1917, date à laquelle les réquisitions allemandes devenant plus fréquentes, elle vendit la plus grande partie du stock à un négociant de la rue de Blanchemaille, M. Delplat, pour 25.000 fr., et détailla le reste des coupons dont elle réalisa 7.000 fr. Après quoi, le magasin vidé, elle se retira chez ses parents.

La guerre terminée, M. Brivoizac engagea une correspondance avec les Laporte, concernant cette gestion, puis fit un voyage à Croix, pour s'informer sur place de ses intérêts. Le 23 octobre 1919, il déposait une demande d'avance de 150.000 francs sur réquisitions et, grâce à des amitiés dans un ministère, obtenait assez vite une avance de 20.000 francs. Peu après, il établissait un dossier de dommages s'élevant à 148.000 francs, perte subie, et pour la valeur de remplacement, un chiffre voisin du million, exactement 926.000 francs, pas moins.

La commission cantonale s'émut d'une exagération aussi grossière à première vue et l'administration préfectorale fit procéder à une enquête sur la consistance des dommages invoqués.

Le garde champêtre de Croix, Mahieu, appelé aujourd'hui comme témoin, vient en donner les résultats. Il fait remarquer au tribunal qu'habitant tout auprès, des réquisitions faites par l'ennemi n'auraient pu lui échapper.

Interrogée, Mme Laporte lui fit l'exposé des faits tels que nous les relatons plus haut et, sur le procès-verbal de ces déclarations, plainte fut déposée au Parquet contre M. Brivoizac, pour escroquerie au préjudice de l'Etat français en ce qui concerne l'avance de 20.000 francs, et tentative d'escroquerie pour la déclaration de dommage, notoirement fausse.

Me Guerlet, qui représentait l'Administration, partie civile, a déposé des conclusions, réclamant, en outre, de la répression pénale, le retour dans les caisses de l'Etat, du montant de l'avance et la déchéance du sinistré des indemnités pour dommages fantaisistes.

Deux honorables commerçants de la région étaient inculpés de complicité pour avoir témoigné par une signature, donnée, sans doute, imprudemment, de la réalité des dommages : un boucher de Croix, qui connaissait simplement M. Brivoizac pour l'avoir vu quelquefois lors de ses rares passages à Croix avant guerre, et un négociant en tissus de Roubaix, fournisseur de l'inculpé pour des livraisons dont l'importance justifiait selon lui la possibilité de la perte subie.

Le Tribunal a longuement interrogé les frères Laporte, dont l'un est domicilié à Roubaix, 10, rue Olivier-de-Serres, un autre installé à Paris, rue des Petites-Ecuries, et un troisième à Croix, ainsi que Mme Eusébie Laporte, sur la nature du contrat qui les liait aux prévenus.

L'instruction semble avoir négligé une comptabilité qui n'a pu être produite que partiellement à la barre par le gérant, Abel Laporte.

M. Brivoizac, interrogé, proteste de sa bonne foi, en se rejetant derrière sa complète ignorance de l'état de ses affaires au lendemain de la guerre. Il fait état de ce qu'il aurait appris en venant sur place, que son dépôt aurait été abandonné pendant la guerre. Mme Laporte, avec qui il est en fréquente opposition, revient à la barre déposer qu'au cours de son voyage après l'armistice, M. Brivoizac lui aurait demandé de faire une fausse déclaration concernant un prétendu enlèvement de marchandises par l'ennemi.

Le ministère public, par l'organe de M. Testut, s'élève avec vigueur « contre la dilapidation des deniers de l'Etat. Les sommes sacrées allouées par le législateur aux malheureuses victimes des régions dévastées, ne doivent pas être extorquées ». Il requiert l'application rigoureuse de l'article 405 du Code Pénal et, en ce qui concerne les co-inculpés, il demande « l'application de la loi du 25 août 1920, qui instituait un délit spécial pour prévenir ces signatures de complaisance et fausse déclaration en matière d'intérêts. »

Me Bataille, qui plaide pour M. Brivoizac, apporte à la barre des témoignages de moralité et, après avoir plaidé la bonne foi de son client, il regrette que l'instruction n'ait pas fait davantage état des pièces comptables détenues par les Laporte. Il pousse contre ces derniers, une charge à fond et veut souligne qu'ils n'ont remboursé son client que très tard en 1920.

L'affaire est mise en délibéré.

NOUVELLES RELIGIEUSES

LA STATISTIQUE RELIGIEUSE DE 1920 A ROUBAIX

Voici la statistique des baptêmes, mariages et sépultures en 1920 dans les églises de Roubaix :

	Baptêmes	Mariages	Sépultures
Saint-Martin	232	239	112
Notre-Dame	218	183	176
Saint-Joseph	272	203	115
Saint-Antoine	98	103	53
Sacré-Cœur	301	132	306
Saint-Sépulcre	207	186	105
Sainte-Elisabeth	387	339	218
Saint-Jean-Baptiste	159	112	104
Saint-Michel	78	69	37
Saint-Vincent (église ouverte le 9 mai 1920).	21	17	10

En comparant la statistique de 1919 avec celle de 1920, on constate une augmentation d'environ 75 0/0 dans le nombre des baptêmes.

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX. — Cercle Sténographique Roubaisien. — Le Cercle Sténographique Roubaisien rappelle que les cours d'entraînement et de lecture mutuelle reprendront à partir du lundi 10 janvier, et auront lieu : Cours d'entraînement, les lundis et jeudis, de 7 h. à 8 h. 30, sous la direction de Mlles d'Haze et Vanaverbeck. Cours de lecture mutuelle : les mercredis, de 7 h. à 8 h. 30, professeur M. A. Gruet. Ces cours seront donnés à l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie, 76, rue du Collège. (*Institut Turgot*).

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — Association des Anciennes Elèves de l'Ecole Pratique, Commerciale et Industrielle. — Les anciennes élèves faisant partie de l'Association sont priées de se rendre à la réunion qui aura lieu le dimanche 9 courant, à 9 h. 30.

— **Cercle Symphonique Roubaisien.** — Aujourd'hui dimanche, réunion de tous les musiciens, à 10 h. 30, chez M. Petit, 206, rue du Tilleul. Mardi 11 janvier, à 20 h., Café Lherenold, assemblée générale; renouvellement de la Commission.

WATTRELOS. — Renaissance Ouvrière. — Aujourd'hui dimanche, 9 janvier, à 16 h., réunion au « Café de l'Espérance », rue de la Martinoire.

FLERS-BREUCQ. — Société des anciens militaires « La Fraternelle ». — Aujourd'hui dimanche, assemblée trimestrielle au Café J. Mesplon, à 16 h., pour la Commission; à 17 h., pour les membres actifs. A l'ordre du jour : Paiement des cotisations; questions importantes. Par suite d'absence de collecteurs, le présent avis tiendra lieu de convocation.

TOURCOING. — Syndicat des Employés. — Réunion mensuelle, dimanche, 9 janvier à 17 h. 30, Café Romae, 2, place de la République. Une permanence est établie, 10, place Charles-Roussel, tous les jours ouvrables, à 18 h. 30. Tout employé, syndiqué ou non, peut s'y adresser pour tout renseignement touchant la profession.

— **Syndicat des ouvriers en tapis moquette et préparation.** — Assemblée générale, au siège, mercredi 12 janvier, à 17 h. 45.

PETITE CORRESPONDANCE

A.B. — Non, ces dépenses ne sont pas à déduire. L'impôt est basé sur le chiffre d'affaires et non pas sur le bénéfice. — **D.T. 60.** — Oui, il aura encore vingt jours pour proroger, après le congé que vous lui donnerez. — **Mère décédée n° 100.** — 1. Oui; 2. Oui; 3. Actuellement le change belge est à 165 francs, c'est-à-dire qu'il faut donner 165 fr. français pour avoir 100 francs belges. — **Combattant réformé 81.** — Vous pouvez écrire directement au Ministère de la Guerre. — **A.P. 412.** — Si le bail est expiré et qu'il n'y ait pas eu de prorogation possible, et s'il n'y a pas tacite reconduction, le locataire doit laisser libres les lieux à la date d'expiration du bail. — **D.V. 104.** — S'il s'agit d'une location verbale d'avant-guerre, il y a encore possibilité de proroger dans le délai de vingt jours qui suit le congé donné par le propriétaire; 2. Il n'y a pas de limite légale. Cela varie suivant les circonstances. — **O.J.T.** — 1. Il est préférable qu'elle fasse la déclaration au titre de la loi sur les associations 1901; 2. A la Préfecture; 3. Oui. — **V.W.Z. 13.** — Non, elle ne peut plus ni proroger ni réclamer. — **Femme ennuyée 185.** — Demandez prolongation de délai par une instance en référé devant le président du Tribunal civil. — **Philippe.** — Il faudrait examiner votre contrat. Voyez un avocat. — **Zezette.** — S'il y a eu prorogation régulière et valable, il ne peut augmenter le loyer pendant la durée de cette prorogation. — **Veuve ignorante.** — Oui. — **Vve Louise P.O.P.** — Vous ne pouvez pas le toucher. — **M. D., 30 Génie.** — La prorogation reste valable. On ne peut vous augmenter ni vous expulser pendant sa durée.

Camille-Oscar. — 1. Oui; 2. Faire une demande d'avances à la Préfecture. — **Thiers 29.** — Voyez le Bureau Militaire, à la Mairie. — **Germaine C.** — 1. Evidemment, on peut faire l'acte sans le concours du notaire, mais cela n'empêche pas que les droits d'enregistrement ne soient dus; 2. Il n'y a aucun désavantage pour le vendeur à ce que l'acheteur profite de la loi Ribot. — **Un ennuyé pour les siens.** — Votre prorogation est valable. Si on vous assigne devant la Commission arbitrale, vous vous défendrez. — **Un ajourné de la classe 20.** — Non, elle ne comptera pas. Vous ferez trois ans comme tout le monde. — **Une Tourquennoise 2315.** — Oui. — **A.B.** — Il faut attendre l'évaluation par la Commission cantonale. — **M.G.** — Non. Si la location était faite comme maison d'habitation. — **Mobilisé de 1870.** — Il a droit à une prorogation égale à sa durée de mobilisation. — **A.M.G.** — Voyez un des avocats de Roubaix. — **Un heureux papa.** — L'acte est valable, mais devra être enregistré pour être produit en justice; 2. S'il n'y a pas de interdiction stipulée, elle ne se présume pas. — **Poilu ennuyé.** — 1. Pour la prolongation de convalescence, adressez-vous à la gendarmerie; 2. Les demandes dont vous parlez doivent être faites par la voie hiérarchique. — **Propriétaire inquiet.** — Vous pouvez réclamer, si l'instance devant la Commission arbitrale a été engagée avant le 1er janvier.

NORD

UN OUVRIER ELECTROCUTÉ A HELLEMMES. — Un journalier, M. Henri Lehu, 22 ans, a été électrocuté en touchant de la tête un fil électrique à haute tension.

ENSEVELI SOUS UN EBOULEMENT A GUESNAIN. — Un maçon, Joseph Buillet, 48 ans, construisait un four, quand un éboulement l'ensevelit. Quand on parvint à le dégager, le malheureux était mort.

UN PSEUDO-OFFICIER BOCHE EN CORRECTIONNELLE, A VALENCIENNES. — Un pseudo-officier boche, Schwnesdedt, connu également sous le nom du « Grand Henri », a passé, vendredi, devant le Tribunal correctionnel. Déserteur de l'armée allemande, Schwnesdedt est condamné pour escroquerie à un an et deux mois de prison. Il s'évade, vient à Valenciennes et fait partie, dans cette ville, de la police de sûreté boche, avec la complicité d'officiers de l'état-major allemand. Découvert, il est condamné à quinze ans de forteresse. L'armistice survient et il rentre en France, où il revêt l'uniforme français. Il est arrêté alors à Valenciennes.

Il passait en jugement vendredi pour escroqueries, au préjudice de MM. Boisseau et Dehon, de deux sommes, l'une de 17.970 francs, l'autre de 35.000 francs. Pour se faire remettre ces sommes, il joua son rôle de pseudo-officier boche et alla même jusqu'à la menace du revolver. Le Tribunal met l'affaire en délibéré et rendra son jugement mercredi 12 janvier.

DOUANES. — Le sous-brigadier Vandermesch de la brigade d'Armentières-ville, est promu brigadier à Templeuve.

PAS-DE-CALAIS

UN NOYÉ A ANNŒULLIN. — On a retiré du canal le cadavre d'un Marocain, Allele Hady. Recherché par la gendarmerie, le Marocain s'est suicidé.

CONSULTEZ LE DOCTEUR BERTRAY

Les maladies secrètes n'ont pas de secrets pour lui. 10, rue Frochot, Paris. (Correspondance). 66691d

BELGIQUE

LES RELATIONS FRANCO-BELGES

M. de Margerie a rendu spontanément visite à M. Jaspar, ministre des affaires étrangères. Dans l'entourage de l'ambassade française, on déclare que le discours de M. de Margerie a été interprété, sans assez tenir compte de son improvisation. On ne sait encore quelle sera l'attitude du gouvernement lorsqu'il devra répondre à la Chambre aux questions annoncées. Mais la tournure que prend l'affaire en Belgique et en France, est plutôt à l'apaisement. Les discussions et réflexions que l'on fait, à son sujet, à Bruxelles et à Paris, tendent toutes au règlement amiable des questions pendantes et à la nécessité immédiate de les solutionner dans le sens d'une entente de plus en plus fraternelle entre les deux pays.

CARPENTIER A BRUXELLES

L'arrivée à Bruxelles du fameux pugiliste français, Georges Carpeutier, champion du monde des mi-lourds, donna une nouvelle preuve de la popularité des sports.

En effet, bon nombre de sportsmen et de curieux s'étaient rendus, vendredi après-midi, à la gare du Midi, pour attendre le train de Paris.

A son débarquement, le boxeur fut l'objet d'une belle manifestation de sympathie de la part de ses admirateurs belges.

En sortant de la gare, Georges Carpentier, accompagné de son manager, M. François Descamps, de son entraîneur, Jules Lenaers, et du statuaire Descote, est monté dans une superbe huit-cylindres.

Le boxeur avait voulu profiter de son passage à Bruxelles pour aller saluer quelques amis.

Après plusieurs heures passées dans la capitale, le champion du monde gagna Anvers en auto où il a assisté à la réunion de boxe organisée au Sporting Hall.

LA VIE SPORTIVE

LE DIMANCHE SPORTIF :

Football-Association

Roubaix. — Amical Club des Arts contre Sporting Club Tourquennois, à 14 h., Parc Cordonnier (Championnat).

— Football Club des Sports de Roubaix contre Union Sportive du Ronchin, à 14 h. 15, boulevard de Lyon. (Championnat de Promotion).

— Racing Club de Roubaix contre Union Sportive de Renaix, à 14 h. 15, parc Jean Dubrulle. (Match Amical).

Tourcoing. — Union Sportive Tourquennoise contre Association Sportive Française, à 15 h. 15, rue de Gand. (Coupe de France).

Lille. — Olympique Lillois contre Vie au Grand Air du Médoc, à 14 h. 15, avenue de Dunkerque.

Arras. — Racing Club d'Arras contre Union Sportive Roubaisienne, à 14 h. (Championnat de Promotion).

Cambrai. — Athlétic Club de Cambrai contre Club Athlétique Delesenne. (Championnat de Promotion).

Boxe

Roubaix. — A 4 h., Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare, réunion de boxe organisée par l'Académie des Sports.

HIPPISME

LES COURSES A VINCENNES du 9 janvier

Prix Maisons-Laffitte (24 partants. 4.000 fr. 2.300 m.). — 1. Quercille (Boudey), 79.50 et 23.50; Quenza (Besnard), 26.00; 3. Quinola (Neves), 26.00. — Non placés: Quand même (B.), Quinquina, Quatre mai, Quinola, Querelle, Quérédo